

Responsable des marchés publics

Organiser et piloter les procédures de marchés publics pour l'achat de produits, services et travaux en lien avec le responsable achat.

Il peut animer une équipe de gestionnaires des marchés.

ACHAT - LOGISTIQUE

ACHAT

NIVEAU DE QUALIFICATION MINIMUM

Niveau 6 (Licence)

RÉPERTOIRE DES MÉTIERS

25F40

RÉFÉRENTIEL

ACTIVITÉS

- Contrôle de la mise en œuvre des procédures, outils, protocoles spécifiques aux achats publics hospitaliers
- Elaboration des éléments clés du dossier de consultation en concertation avec le responsable achat et l'acheteur concerné notamment pour le choix de la procédure et la pondération des critères de choix
- Etablissement de la nomenclature des marchés et du guide de procédure interne de l'établissement en lien avec le responsable achat
- Mise en place d'actions pour garantir la sécurité juridique du marché en lien le cas échéant avec le service juridique
- Organisation de l'interface avec les services utilisateurs pour l'élaboration des documents techniques en lien avec l'acheteur concerné
- Organisation du travail et du fonctionnement de la cellule des marchés, management et encadrement des gestionnaires de marché et du secrétariat de la cellule des marchés
- Pilotage de la consultation dans ses aspects techniques et administratifs
- Pilotage de la planification des procédures de marchés par la cellule des marchés
- Pilotage du suivi de l'exécution des marchés en lien avec les acheteurs concernés et les services utilisateurs
- Rédaction des actes de notification en collaboration avec le responsable achat
- Veille réglementaire sur les marchés publics

SAVOIR-FAIRE

- Décider de l'attribution des marchés avec le responsable achat
- Élaborer une stratégie de recherche et de veille d'informations en contexte professionnel
- Etablir la relation d'interface avec les directions métiers impliquées dans les marchés
- Evaluer la conformité de la mise en oeuvre d'une procédure/norme/règle, consigne

- Gérer simultanément des projets multiples
- Piloter, animer/communiquer, motiver une ou plusieurs équipes

CONNAISSANCES REQUISES

- Achat
- Communication/relations interpersonnelles
- Comptabilité publique
- Droit des marchés publics
- Logiciel dédié à l'achat public
- Management et encadrement d'équipes
- Marchés, produits et fournisseurs
- Techniques quantitatives

FORMATION

Bac +3/5 Formation supérieure à l'achat public

STATUT ET ACCÈS

Corps des attachés d'administration hospitalière

STATUT DANS LA FPH

Catégorie A

Grades

- Attaché d'administration hospitalière (11 échelons)
 - Attaché d'administration hospitalière principal (10 échelons)
 - Attaché d'administration hospitalière hors classe (6 échelons + 1 échelon spécial)
-

MODALITÉS DE RECRUTEMENT DANS LA FPH

Concours externe sur épreuves

Organisé au niveau national (arrêté publié au Journal Officiel)

Conditions

- Etre titulaire d'une licence ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau 6 (licence), ou d'une qualification reconnue équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007

Quota : le nombre de places offertes au concours externe ne peut être inférieur à 33% ni supérieur à 62% du nombre total des places offertes à l'ensemble des 3 concours.

Après l'admission au concours, les stagiaires (statut = élèves attachés) suivent un cycle de formation d'une durée totale de 12 mois (enseignement théorique+stages pratiques) organisé par l'EHESP qui fait l'objet d'une évaluation par un jury.

Ceux dont le cycle est validé sont inscrits sur une liste d'aptitude établie par arrêté du ministre chargé de la santé.

Leur titularisation est effective quand ils nommés dans un établissement, par décision de son chef.

Concours interne sur épreuves

Organisé au niveau national (arrêté publié au Journal Officiel)

Conditions

- Etre fonctionnaire ou agent non titulaire des fonctions publiques d'Etat, territoriale ou hospitalière, ou de leurs établissements publics à caractère administratif, ou être militaire ou magistrat, ou être en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale
- Compter au moins 3 ans de services publics effectifs

Quota : le nombre de places offertes au concours interne ne peut être inférieur à 33% ni supérieur à 62% du nombre total des places offertes à l'ensemble des 3 concours.

Après l'admission au concours, les stagiaires (statut = élèves attachés) suivent un cycle de formation d'une durée totale de 12 mois (enseignement théorique+stages pratiques) organisé par l'EHESP qui fait l'objet d'une évaluation par un jury.

Ceux dont le cycle est validé sont inscrits sur une liste d'aptitude établie par arrêté du ministre chargé de la santé.

Leur titularisation est effective quand ils nommés dans un établissement, par décision de son chef.

Avant de se présenter au concours interne, les fonctionnaires et agents peuvent être admis à un cycle préparatoire de 6 mois organisé par l'EHESP.

3ème Concours sur épreuves

Organisé au niveau national (arrêté publié au Journal Officiel)

Conditions

- Justifier d'au moins 5 ans d'exercice d'un ou plusieurs des mandats ou activités de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association

Quota : le nombre de places offertes à ce concours ne peut être inférieur à 5% ni supérieur à 15% du nombre total des places offertes à l'ensemble des 3 concours.

Inscription sur une liste d'aptitude

Liste établie dans chaque établissement par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle

Conditions

- Etre adjoint(e) des cadres hospitaliers ou assistant(e) médico-administratif(ive)
- Compter plus de 5 ans de services publics effectifs accomplis dans l'un ou l'autre de ces corps en position d'activité ou de détachement (en qualité de titulaire ou stagiaire).

Quota : recrutement limité au 1/3 du nombre des titularisations et des détachements

Après l'admission au concours, les candidats sont nommés stagiaires pour une durée d'un an pendant laquelle ils suivent une formation d'adaptation à l'emploi (FAE) de 12 semaines (enseignement théorique+stages pratiques) organisée par l'EHESP.

Leur titularisation est validée par un jury de cette formation.

Détachement ou intégration directe

Possibilité d'intégration dans le corps de détachement à tout moment sur demande

Conditions

- Etre fonctionnaire dans un corps ou cadre d'emplois de catégorie A ou d'un niveau équivalent, apprécié au regard des conditions de recrutement ou de la nature des missions
 - Suivre une formation d'adaptation à l'emploi (FAE) organisée par l'EHESP au cours des deux premières années de détachement ou de l'intégration directe
-

ÉVOLUTION DANS LA FPH

AU GRADE D'ATTACHÉ D'ADMINISTRATION HOSPITALIÈRE PRINCIPAL

Inscription au tableau annuel d'avancement établi par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle

CONDITIONS

- Justifier d'au moins 7 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emploi ou emploi de catégorie A ou de même niveau
- Avoir atteint le 8^{ème} échelon du grade d'attaché d'administration hospitalière

OU

Inscription au tableau annuel d'avancement après examen professionnel organisé au niveau départemental

CONDITIONS

- Justifier d'au moins 3 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emploi ou emploi de catégorie A ou de même niveau
- Avoir atteint le 5^{ème} échelon du grade d'attaché d'administration hospitalière

AU GRADE D'ATTACHÉ hors classe

Inscription au choix au tableau annuel d'avancement

Conditions

- Justifier :
 - soit de 6 ans de détachement dans un ou plusieurs emplois avec un indice brut d'au moins 985, conduisant à pension de la Caisse nationale des agents des collectivités locales ou du code des pensions civiles et militaires de retraite
 - soit de 8 ans de détachement dans un ou plusieurs emplois avec un indice brut d'au moins 966, conduisant à pension de la Caisse nationale des agents des collectivités locales ou du code des pensions civiles et militaires de retraite
 - soit de 8 ans d'exercice dans un corps de catégorie A (détachement compris), de fonctions de direction, d'encadrement, de conduite de projet ou d'expertise, correspondant à un niveau de responsabilité défini par arrêté conjoint des ministres chargés de la santé et de la fonction publique
- Avoir atteint le 5^{ème} échelon du grade d'attaché d'administration hospitalière principal

OU

Inscription au choix au tableau annuel d'avancement

Conditions

- Avoir atteint le 10^{ème} échelon d'attaché d'administration hospitalière principal
- Avoir fait preuve d'une valeur professionnelle exceptionnelle
- Avoir obtenu 4 nominations par inscription au choix au tableau annuel d'avancement

Au grade de directeur d'hôpital de classe normale

Tour extérieur, après inscription sur liste d'aptitude arrêtée par le directeur général du Centre

national de gestion (CNG)

CONDITIONS

- Compter au moins 8 ans de services effectifs comme fonctionnaire hospitalier de catégorie A
- Avoir atteint un grade dont l'indice terminal est au moins égal à l'indice brut 852

Quota : 9 % au plus des effectifs des élèves directeurs titularisés après la formation à l'EHESP

AU GRADE DE DIRECTEUR D'ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX DE CLASSE NORMALE

Tour extérieur, après inscription sur liste d'aptitude arrêtée par le directeur général du Centre national de gestion (CNG)

CONDITIONS

- Compter au moins 8 ans de services effectifs comme fonctionnaire hospitalier de catégorie A
- Avoir atteint un grade dont l'indice terminal est au moins égal à l'indice brut 780

Quota : 9 % au plus des effectifs des élèves directeurs titularisés après la formation à l'EHESP

EXERCICE DU MÉTIER

CONDITIONS ET ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Spécificité

- Coordonnateur(trice) de groupement de commandes

Relations professionnelles

- Directeur des achats et responsable achat, tous responsables de directions acheteuses pour valider les objectifs annuels
 - Acheteurs pour le suivi des procédures en lien avec les actions achats de son domaine
 - Services de soins, administratifs et techniques pour le pilotage des procédures de marché et le suivi de l'exécution des marchés
 - Fournisseurs pour la gestion des procédures de marchés et le suivi des marchés
-

MOBILITÉ

© ANFH - 265 rue de Charenton 75012 Paris - Tél. : 01 44 75 68 00
<http://metiers.anfh.fr/25F40>